



BP JEPS mention Judo-Jujitsu

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Diplôme professionnel de niveau IV, délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Le métier :

Le titulaire du brevet professionnel «Judo, Jujitsu» est appelé «Professeur de Judo, Jujitsu». Il peut exercer contre rémunération les activités suivantes :

- Enseignement des différentes formes de pratique auprès de tout type de public.
- Encadrement et conduite de cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition
- Interventions auprès des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, scolaires...)
- Interventions dans les collectivités territoriales
- Conception et mise en oeuvre d'un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées

Organisation pédagogique :

- 619 heures de formation en centre de formation dont 80 heures de E-learning

Organisation générale :

- Inscriptions : au plus tard 31 juillet 2017
- Sélections : 28 août 2017
- Début de formation : 23 septembre 2017
- Fin de formation : 24 juin 2018



Coût de la formation :

- Coût de la formation : 5663.85 € (619 heures x 9.15€)

Financements envisageables :

- Aides possibles pour les demandeurs d'emploi par le Conseil Régional d'Auvergne (sous réserve)
- Aides possibles pour les salariés via les OPCA

Conditions d'accès :

- Être titulaire du 1er Dan Judo-Jujitsu délivré par la fédération française de judo-jujitsu et disciplines associées
- Satisfaire aux exigences préalables et aux tests de sélection
- Être titulaire du PSC1 (premiers secours)

Contacts :

Ligue AURA de Judo-Jujitsu :

Site Ceyrat

Olivier BUSNEL - CTSR

Tel : 06 74 90 97 54

Mail : Olivier.BUSNEL@ffjudo.com

Site Maison du Judo - Lyon

Marc PERARD - Référent formations enseignants

Tel : 06.85.54.86.20

Mail : marc.perard@aurajudo.com

ADPS Formation :

Camille LESME

Tel : 04.73.30.44.65

Mail : c.lesme@adps-formation.com